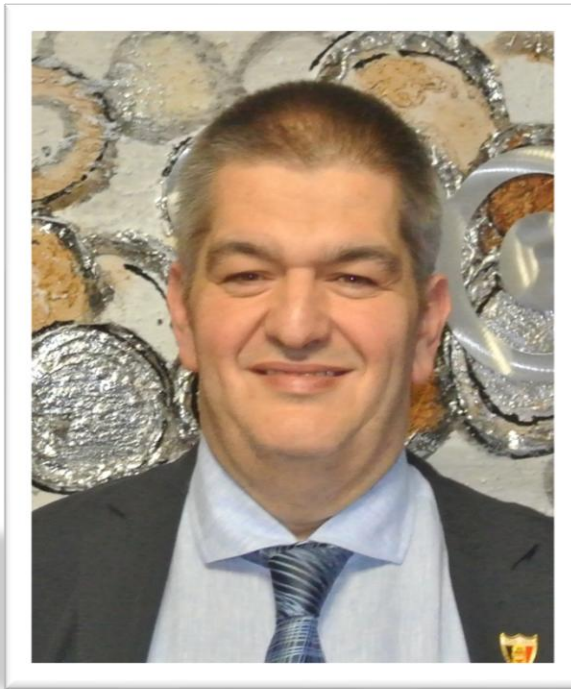




***V*ADE-*M*ECUM**

Saison 2026-2027

Réalisé par Philippe Pitz



PHILIPPE PITZ

SECRÉTAIRE PROVINCIAL



secretaire@lffs-liege.be



04 341 52 82



BORIS BAIWIR, ASSISTANT.

INDEX.

• Différences entre Ligue et Province	4
• Le correspondant qualifié	4
• Engagement solidaire: modifications	5
• Non-réponse à un avis officiel	5
• Votre LOGO	5
• Journées de championnat 2025 – 2026	6
• Affiliation - paiement	7
• Affiliation: règles d'écriture - procédures	9
• Coupe de province	8
• <u>Exemple de courrier</u>	
○ Match à reprogrammer	8
○ Déclaration d'un match amical	14
○ Déclaration d'accident	15
○ Coupe de la province – convocation	19
○ Coupe de la province – remise de match	20
○ Forfait	20
○ Forfait général	21
• <u>Informations diverses</u>	
• Procédure de clôture de Match	13
• Changements administratifs	17
• Rencontres à reporter	17
• Matches décalés	18
• Match remis	19
• Cartes jaunes	22
• Absence de l'arbitre	23
• Adresses importantes	24
• Informations règlement	24
• Dates à retenir	24
• Semaines de championnat	25



INFORMATIONS.

La plupart d'entre vous confondent Ligue et Province.

La ligue s'occupe des licences.

Pour tout problème : boris.baiwir@lffs.eu. - secretaire@lffs-liege.be

Pour le département assurances : accidents@lffs.eu.

Pour la comptabilité : rogacki@lffs.eu.

La province de Liège gère le championnat.

- Pour tout contact : secretaire@lffs-liege.be. (**à privilégier**)

Téléphone : 04/341.52.82.

(le mardi et le jeudi)

Les bureaux se trouvent, rue de Berneau, 24 à 4600 Visé.

Correspondant qualifié (art. 137 RO Ligue)

Tout cercle doit désigner parmi ses affiliés un correspondant qualifié (« CQ ») **qui est le seul habilité à correspondre avec la L.F.F.S.** et donne son accord pour que son prénom, son nom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone soient publiés sur tout support (site internet, annuaires ...) de la L.F.F.S. En cas d'empêchement du CQ, soit le président, soit le membre reprimé sur l'engagement solidaire signe tous les actes engageant le cercle, en faisant précéder sa signature de son

nom et de la mention « Pour CQ empêché ». Le correspondant qualifié doit avoir préalablement averti le secrétariat provincial de son indisponibilité et préciser la durée.



L'application a été remise à jour via votre engagement solidaire.

Si vous voulez changer une ou plusieurs personnes de l'engagement solidaire, il faut refaire un nouveau, qui annule le précédent et l'envoyer par **courrier** LFFS Liège, rue de Berneau, 24 à 4600 Visé

ou par courriel en format PDF.

Si vous avez des changements administratifs (adresse, adresse mail, téléphone, etc.). Envoyer un mail au secrétariat provincial :

secretaire@lffs-liege.be



À savoir !

Article 138.2 du règlement organique :

Un cercle qui reçoit d'une instance officielle un avis (lettre, courriel...) auquel il doit donner suite doit le faire avec diligence ou dans le délai imposé, sous peine de se voir infliger une amende.

Le barème financier

138.2 Absence de réponse exigée à une correspondance d'une instance
12,50 €

Logo de votre club

Vous souhaitez insérer votre logo sur la plateforme



Envoyez-le par mail au secrétariat provincial qui l'installera sur votre application.

Journées de championnat 2026-2027

Semaine	N°	du	au	Activité	Saison 2026 - 2027
<i>Semaine</i>	<i>9</i>	<i>24-08-2026</i>	<i>30-08-2026</i>	<i>Journée 1</i>	<i>Saison 2026-2026</i>
<i>Semaine</i>	<i>10</i>	<i>31-08-2026</i>	<i>6-09-2026</i>	<i>Journée 2</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>11</i>	<i>7-09-2026</i>	<i>13-09-2026</i>	<i>Journée 3</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>12</i>	<i>14-09-2026</i>	<i>20-09-2026</i>	<i>Journée 4</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>13</i>	<i>21-09-2026</i>	<i>27-09-2026</i>	<i>Journée 5</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>14</i>	<i>28-09-2026</i>	<i>4-10-2026</i>	<i>Coupe - Avant-tour</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>15</i>	<i>5-10-2026</i>	<i>11-10-2026</i>	<i>Journée 13</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>16</i>	<i>12-10-2026</i>	<i>18-10-2026</i>	<i>Journée 6</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>17</i>	<i>19-10-2026</i>	<i>25-10-2026</i>	<i>Journée 7</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>18</i>	<i>26-10-2026</i>	<i>1-11-2026</i>	<i>Journée 8</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>19</i>	<i>2-11-2026</i>	<i>8-11-2026</i>	<i>Journée 9</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>20</i>	<i>9-11-2026</i>	<i>15-11-2026</i>	<i>Coupe - 1/64 Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>21</i>	<i>16-11-2026</i>	<i>22-11-2026</i>	<i>RECUP</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>22</i>	<i>23-11-2026</i>	<i>29-11-2026</i>	<i>Journée 10</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>23</i>	<i>30-11-2026</i>	<i>6-12-2026</i>	<i>Journée 11</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>24</i>	<i>7-12-2026</i>	<i>13-12-2026</i>	<i>Journée 12</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>25</i>	<i>14-12-2026</i>	<i>20-12-2026</i>	<i>Coupe - 1/32 Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>26</i>	<i>21-12-2026</i>	<i>27-12-2026</i>	<i>NOEL</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>27</i>	<i>28-12-2026</i>	<i>3-01-2027</i>	<i>NOUVEL AN</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>28</i>	<i>4-01-2027</i>	<i>10-01-2027</i>	<i>Journée 14</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>29</i>	<i>11-01-2027</i>	<i>17-01-2027</i>	<i>Journée 15</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>30</i>	<i>18-01-2027</i>	<i>24-01-2027</i>	<i>Journée 16</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>31</i>	<i>25-01-2027</i>	<i>31-01-2027</i>	<i>Coupe - 1/16 Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>32</i>	<i>1-02-2027</i>	<i>7-02-2027</i>	<i>Journée 18</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>33</i>	<i>8-02-2027</i>	<i>14-02-2027</i>	<i>Journée 19</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>34</i>	<i>15-02-2027</i>	<i>21-02-2027</i>	<i>Journée 20</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>35</i>	<i>22-02-2027</i>	<i>28-02-2027</i>	<i>RECUP</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>36</i>	<i>1-03-2027</i>	<i>7-03-2027</i>	<i>Coupe - 1/8 Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>37</i>	<i>8-03-2027</i>	<i>14-03-2027</i>	<i>Journée 21</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>38</i>	<i>15-03-2027</i>	<i>21-03-2027</i>	<i>Journée 22</i>	<i>Saison 2026-2027</i>

<i>Semaine</i>	<i>39</i>	<i>22-03-2027</i>	<i>28-03-2027</i>	<i>Journée 23</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>40</i>	<i>29-03-2027</i>	<i>4-04-2027</i>	<i>Coupe - 1/4 Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>41</i>	<i>5-04-2027</i>	<i>11-04-2027</i>	<i>Journée 17</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>42</i>	<i>12-04-2027</i>	<i>18-04-2027</i>	<i>Journée 24</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>43</i>	<i>19-04-2027</i>	<i>25-04-2027</i>	<i>Coupe - 1/2 Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>44</i>	<i>26-04-2027</i>	<i>2-05-2027</i>	<i>Journée 26</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>45</i>	<i>3-05-2027</i>	<i>9-05-2027</i>	<i>Journée 25</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>46</i>	<i>10-05-2027</i>	<i>16-05-2027</i>	<i>RECUP</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>47</i>	<i>17-05-2027</i>	<i>23-05-2027</i>	<i>RECUP</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>48</i>	<i>24-05-2027</i>	<i>30-05-2027</i>	<i>Coupe - Finale</i>	<i>Saison 2026-2027</i>
<i>Semaine</i>	<i>49</i>	<i>31-05-2027</i>	<i>6-06-2027</i>	<i>RECUP</i>	<i>Saison 2026-2027</i>

AFFILIATION

Quand vous encodez une nouvelle affiliation, en dessous de la carte d'identité, vous **devez** ajouter la preuve de paiement de la licence (séniors : 25€ - jeunes : 10€).

Tant qu'elle ne sera pas ajoutée, la licence ne sera pas validée.

Ce système permettra aux clubs de faire attention aux membres inscrits sur leur listing.

Ça évitera des discussions fin de saison avec des factures élevées, suite aux nombres de licences.

Coupe de province - Semaines réservées- 2026 - 2027

Semaine 14 - 28/09/2026 - 04/10/2026 - Avant-Tour

Semaine 20 - 09/11/2026 - 15/11/2026 - 1/64ème de finale

Semaine 25 - 14/12/2026 - 20/12/2026 - 1/32ème de finale

Semaine 31 - 25/01/2027 - 31/01/2027 - 1/16ème de finale

Semaine 36 - 01/03/2027 - 07/03/2027 - 1/8ème de finale

Semaine 40 - 29/03/2027 - 04/04/2027 - 1/4 de finale

Semaine 43 - 19/04/2027 - 25/04/2027 - 1/2 finale

Semaine 48 - 24/05/2027 - 30/05/2027 - finale

1/2 finale vétérans : vendredi 16/04/2027 - Soumagne

1/2 finale équipe B : vendredi 23/04/2027 - Soumagne

1/2 finale séniors : vendredi 23/04/2027 - Soumagne

Finale vétérans : vendredi 28/05/2027 - Soumagne

Finale équipe B : vendredi 28/05/2027 - Soumagne

Finale séniors : vendredi 28/05/2027 - Soumagne

Match à reprogrammer (exemple) :

Suite à la fermeture du hall de Juprelle le XX/XX/2026,

la rencontre de championnat n° LIPXXX MF Dalhem – Union Dalhem du XX/XX/2026 est remise.

À partir du XX/XX/2026, le club visité à 15 jours pour donner une date de report au secrétariat provincial et 2 mois pour la jouer (XX/XX/2026 – dernier jour de championnat) avec l'accord de l'adversaire (mail). Vous pouvez déjà la remettre maintenant.

Si ce n'est pas le cas, le score de forfait sera appliqué automatiquement et l'amende adéquate au club visité.

Le site BIGCAPTAIN sera mis à jour.



AFFILIATION

Pour toute demande d'affiliation (**sur PC**), il convient de respecter les consignes ci-dessous :

Dans le cas contraire, votre demande ne sera pas traitée dans les délais réglementaires, ou sera purement et simplement supprimée.

1) Règles d'écriture :

1.1 Prénom : en minuscules avec une majuscule pour la lettre initiale

Exemple : Benjamin **ET PAS** benjamin ou BENJAMIN

1.2 Nom : en capitales Exemple : DUPONT **ET PAS** Dupont ou dupont

1.3 Adresse : veiller à ne pas oublier les majuscules et à l'écrire correctement

Exemple : Rue du Caveau **ET PAS** rue du Caveau ou rue du caveau

1.4 Localité : en capitales

Exemple : HOUTE-SI-PLOUT **ET PAS** houte-si-plout ou houte si plout ou Hout-si-plou ou...

1.5 Indiquer la province en minuscules avec une majuscule pour la lettre initiale

Exemple : Liege **ET PAS** LIEGE ou liege.

1.6 Adresse e-mail OBLIGATOIRE en minuscules

Exemple : benjamin.dupont@lffs.eu



EXEMPLE

Informations principales

Prénom *	<input type="text" value="Benjamin"/>	Image	<input type="button" value="Browse"/>
Nom de famille *	<input type="text" value="DUPONT"/>	Date de début *	<input type="text" value="10/07/2024"/> <input type="button" value="📅"/>
Date naissance *	<input type="text" value="05/01/2004"/> <input type="button" value="📅"/>	Date de fin	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <input type="button" value="📅"/>
Genre *	<input type="text" value="Masculin"/> <input type="button" value="✕"/> <input type="button" value="▼"/>	Statut *	<input type="text" value="Actif"/> <input type="button" value="✕"/> <input type="button" value="▼"/>
Nationalité *	<input type="text" value="Belgique"/> <input type="button" value="✕"/> <input type="button" value="▼"/>	Utilisateur	<input type="text" value="Sélectionnez une option"/> <input type="button" value="▼"/>
Langue	<input type="text" value="Français"/> <input type="button" value="✕"/> <input type="button" value="▼"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Publié sur site web

Informations de contact

Adresse *	<input type="text" value="Avenue Tartempion"/>	E-mail *	<input type="text" value="benjamin.dupont@lffs.eu"/>
N° *	<input type="text" value="10"/>	GSM	<input type="text" value="0400/00 00 00"/>
Code postal *	<input type="text" value="5000"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Localité *	<input type="text" value="HOUTE-SI-PLOU"/>	Fax	<input type="text"/>
Province	<input type="text" value="Liège"/>	E-mail pers. contact	<input type="text"/>
Pays *	<input type="text" value="Belgique"/> <input type="button" value="✕"/> <input type="button" value="▼"/>	GSM pers. contact	<input type="text"/>
Numéro de bloc	<input type="text"/>	Tel. pers. contact	<input type="text"/>

Document à télécharger :

(Le certificat médical n'est plus d'actualité).

Le formulaire « Demande d'affiliation - Changement de statut/rôle » (actuellement, version du 09/02/2026 - Indication reprise dans le coin inférieur droit du formulaire / peut être téléchargé sur lffs-liege.be, onglet « documents ») **dûment complété, daté et signé** par la personne qui demande son affiliation (également par son représentant légal s'il s'agit d'un mineur) et le correspondant qualifié du club auquel elle souhaite s'affilier.

Idéalement, le formulaire doit être téléchargé en format PDF.

Il convient de veiller à ce que la résolution soit bonne et le formulaire « plein cadre ». Dans le cas contraire, il sera refusé.

Informations additionnelles

Statut sportif * Sportif x

Catégorie joueur Amateur x

Date du statut sportif 21/11/2022

Demande d'affiliation

EXEMPLE D'UNE DEMANDE D'AFFILIATION avec les consignes à respecter



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE asbl

Fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le C.O.I.B.
Siège social: Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS - Téléphone: 04/341.41.94 - Courriel: secretariat@lffs.eu

DEMANDE D'AFFILIATION - CHANGEMENT DE STATUT/ROLE

A remplir en caractères d'imprimerie

Une copie recto-verso de la carte d'identité (ou d'un document d'identité reconnu par la L.F.F.S./art. 175.4 du R.O.) est à joindre obligatoirement

Province: L I E G E Saison de la demande d'affiliation: 2 0 2 4 / 2 0 2 5

Matricule: 0 9 9 9 9 Nom du club: L E S - A M I S - L I E G E

Equipe / Noyau:

Numéro de licence:

Nom: D U P O N T Prénom: C L A U D E

Date de naissance: 0 1 0 1 1 9 9 9 (jjmmaaaa) Nationalité: B E L G E

Rue: D E M A M A I S O N N° 1 2 Boîte: 0 0 1

Code postal: 4 0 0 0 Localité: L I E G E

Adresse e-mail: D U P O N T . C L A U D E @ G M A I L . C O M

Sexe: H H=Homme / D=Dame Statut: A A=Actif (Sportif) / N=Non-actif (Non-sportif) Rôle: S S=Senior / D=Dame / J=Jeune Arbitre

demande à changer de :

- Je certifie sur l'
- Je reconnais a règlement antidop L.F.F.S. en matiè Communauté fran
- Je reconnais o la L.F.F.S. ou de une demande de données person
- Si le cercle auquel je suis affilié cesse ses activités en étant endetté, je m'engage à payer la quote-part financière déterminée par le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. pour pouvoir être affecté à un autre cercle.
- Je déclare être domicilié chez le correspondant qualifié de mon club d'affiliation pour toute correspondance avec la L.F.F.S., sauf mention contraire dans les statuts et/ou règlement d'ordre intérieur de la L.F.F.S.
- Conformément

Si le membre est arbitre, il ne faut pas remplir la case « Rôle » ; il faut mettre une croix dans la case devant « Arbitre »

Si le membre est arbitre-joueur, il faut indiquer « S » dans la case après « Rôle » et mettre une croix dans la case devant « Arbitre »

Ne pas oublier de compléter la partie ci-dessous uniquement si le membre est mineur
La personne ne peut pas être le père ni la mère du membre

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE DEMANDEUR EST MINEUR

Membre du club habilité à assister l'affilié lors des contrôles antidopage, en l'absence du représentant légal sur les lieux du contrôle:

Nom: Prénom:

Date de naissance: (jjmmaaaa)

<p><u>Signature du demandeur et date</u></p> <p>Ne pas oublier d'indiquer la date et de signer Signature MANUSCRITE (Copier/Coller d'une signature et signature avec stylet refusés)</p>	<p><u>Signature d'un représentant légal (Si le demandeur est mineur)</u></p> <p>Ne pas oublier d'indiquer la date et de signer si le membre est MINEUR. Signature MANUSCRITE (Copier/Coller d'une signature et signature avec stylet refusés)</p>	<p><u>Signature du C.Q. du club et date</u></p> <p>Ne pas oublier d'indiquer la date et de signer Signature MANUSCRITE (Copier/Coller d'une signature et signature avec stylet refusés)</p>
---	--	--

Autres pièces à télécharger :

La copie recto verso de la carte d'identité ou de tout autre document d'identité reconnu par la L.F.F.S. du demandeur.

Si le recto et le verso se retrouvent dans le même document, on le télécharge en regard de la pièce d'identité 1, et on choisit comme type de pièce d'identité dans la liste déroulante « Carte d'identité recto verso ».

Pièces jointes



Si le recto et le verso de la carte d'identité ne sont pas dans le même fichier, on choisit « Carte d'identité 1 » dans la liste déroulante « Type pièce d'identité » pour le recto et « Carte d'identité 2 » pour le verso.

Pièces jointes



La preuve de paiement de la licence sur le compte bancaire numéro BE57 0682 1689 2835 ouvert au nom de la L.F.F.S. - Liège (25 € pour une licence « senior » - seniors, vétérans -, 10 € pour une licence « jeune »). Il convient d'impérativement indiquer, en communication, « Demande d'affiliation de [Prénom + nom de la personne] - [Matricule du club] + [Nom du Club] », et télécharger la preuve de paiement en dessous « Pièce d'identité 2 »

AFFILIÉ MINEUR

Si la demande d'affiliation concerne un(e) mineur(e), il convient de compléter les champs de la rubrique « Personne responsable ». **Il ne peut pas s'agir d'un parent du mineur** ; le membre doit être affilié au club.

Personne responsable

Membre du club habilité à assister l'affilié lors des contrôles antidopage, en l'absence du représentant légal sur les lieux du contrôle. A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE DEMANDEUR EST MINEUR

Nom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>	
-----	----------------------	-------------------	---	---

Procédure de clôture de match :

Dès la fin du match, l'arbitre invite les officiels à vérifier s'ils ont des blessés au sein de leur groupe.

Les officiels reviennent devant le vestiaire de l'arbitre muni de leur smartphone, tablette ou pc.

Ils se connectent à la feuille de match et vérifient les données encodées par l'arbitre.

L'arbitre (accompagné du formateur présent si c'est le cas) rentre dans son vestiaire, **porte fermée**.

Il se connecte à la feuille de match et encode les notions suivantes :

- Le nom du formateur (s'il y en a un).
- Les joueurs qui le cas échéant doivent être ajoutés sur la feuille.
- L'heure du début de match.
- Le score.
- Les cartes jaunes/rouges éventuellement distribuées aux 2 équipes.

Après cela, il ouvre son vestiaire et demande au délégué terrain s'il a des blessés.

Si c'est le cas, il les encode sur la feuille de match. Il répète la même démarche avec l'équipe visiteuse.

Une fois cela terminé, il invite chaque officiel à signer la feuille de match sur le smartphone, tablette ou pc que chacun détient.

Ensuite, si nécessaire, il fait signer sur son smartphone, tablette ou pc le formateur, et clôture la feuille par sa signature.
Il termine en envoyant la feuille à la fédération.

Comment déclarer un match amical ou un tournoi ?

Quelles sont vos obligations pour que votre activité soit couverte par l'assurance ?

Pour que les membres qui participent à un match amical ou un tournoi organisé par un club soient assurés, celui-ci doit avoir été déclaré au plus tard 72 heures avant son déroulement par courrier ou par mail au secrétariat provincial dont le club organisateur dépend.

Les données suivantes doivent être reprises dans la déclaration :

- Les équipes en présence.
- La date et l'heure du (des) match (es).
- La salle omnisports (nom + adresse) où se déroule le match ou le tournoi.

Le secrétariat provincial accuse réception de la demande avant le match amical ou le tournoi par l'envoi

d'un courriel au correspondant qualifié. Si ce dernier ne le reçoit pas, il lui appartient de prendre contact

avec le secrétaire provincial avant le match amical ou le tournoi.

L'absence d'autorisation avant le match

ou le tournoi implique, en effet, que les participants ne soient couverts par l'assurance.

Une feuille de match électronique reprenant les prénoms, noms, et dates de naissance et de n° de licences des joueurs doit-être établie pour tout match et signée par les différentes parties (délégués, capitaine, arbitre), exactement comme en championnat.

Toute déclaration pour un accident survenant lors d'un match amical ou tournoi qui n'a pas été déclaré ne sera pas prise en considération.

DÉCLARATION D'ACCIDENT

QUE FAIRE EN CAS DE BLESSURE ? Dans tous les cas, la déclaration d'accident doit être renvoyée dans les 8 jours.

Vous avez été blessé lors d'un match officiel, un match amical, un tournoi ? Dès la fin du match, vous devez le signaler à l'arbitre et lui communiquer l'endroit de la blessure. Quelle que soit sa gravité ! N'oubliez jamais qu'une petite douleur sur le moment peut s'intensifier pour devenir rapidement insupportable et vous obliger à consulter un médecin... L'arbitre l'indiquera immédiatement sur la feuille de match en précisant l'endroit de la blessure.

Si la blessure n'a pas été notée sur la feuille de match, la déclaration d'accident ne peut pas être prise en considération. Nous conseillons donc vivement au délégué ou au capitaine de l'équipe concernée, avant de signer la feuille de match, de vérifier que la blessure a bien été notée.

Dans les 8 jours calendrier, vous devez :

1) remplir la déclaration d'accident (1re, 2e et 3e pages du formulaire ad hoc).

Si un membre de la L.F.F.S. était présent, vous pouvez renseigner ses coordonnées dans le « cadre 9 - surveillance » du formulaire.

2) faire remplir le certificat médical (4e page du formulaire) par le médecin qui vous examine.

Si le médecin vous remet un certificat médical sur papier libre, il faut le joindre au formulaire « Déclaration d'accident » et laisser cette 4e page vierge.

3) renvoyer la déclaration d'accident à la **L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/01, 4430 ANS** (ne pas tenir compte de l'adresse indiquée sur le formulaire si elle est différente) avec, si l'accident s'est produit lors d'un match amical ou un tournoi, une copie de l'autorisation accordée par le secrétaire provincial ET la feuille de match originale (exemplaire blanc) complètement remplie et signée par toutes les parties. *Les documents peuvent également être renvoyés par courriel, uniquement en format PDF de bonne qualité dans un seul fichier, à accidents@lffs.eu.*

La copie de la feuille de match (exemplaire jaune ou rose) peut être demandée jusqu'à la fin de la saison à chacune des deux équipes en présence lors d'un match amical ou officiel, ou un tournoi.

Toute déclaration renvoyée tardivement ne sera pas prise en considération.

Dès que votre déclaration d'accident aura été examinée et encodée, à la seule condition qu'elle soit complète, vous recevrez de la L.F.F.S. un numéro de dossier dans les huit jours de sa réception.

Toutes les pièces justificatives doivent alors être directement envoyées à Ethias, rue des Croisiers 24, 4000 Liège, après y avoir indiqué le numéro de dossier auxquelles elles se rapportent. Nous vous conseillons de toujours en faire une copie avant leur envoi.

**COMMENT DÉCLARER UN MATCH AMICAL OU UN TOURNOI ?
QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS POUR QUE VOTRE ACTIVITÉ SOIT
COUVERTE PAR L'ASSURANCE ?**

Pour que les membres qui participent à un match amical ou à un tournoi organisé par un club soient assurés, celui-ci doit avoir été déclaré au plus tard 72 heures avant son déroulement par courrier ou par mail au secrétariat provincial dont le club organisateur dépend. Les données suivantes doivent être reprises dans la déclaration : les équipes en présence, la date et l'heure du (des) match (es), la salle omnisports (nom + adresse) où se déroule le match ou le tournoi. Le **secrétariat provincial** accuse réception de la demande avant le match amical ou le tournoi par l'envoi d'un courriel au correspondant qualifié. Si ce dernier ne le reçoit pas, il lui appartient de prendre contact avec le secrétaire provincial avant le match amical ou le tournoi. L'absence d'autorisation avant le match ou le tournoi implique, en effet, que les participants ne sont pas couverts par l'assurance.

Une feuille de match reprenant les prénoms, noms, dates de naissance et numéros de licences des joueurs doit être établie pour tout match et signée par les différentes parties (délégués, capitaines, arbitre), exactement comme en championnat.

Toute déclaration pour un accident survenant lors d'un match amical ou un tournoi qui n'a pas été déclaré ne sera pas prise en considération.



DIVERSES INFORMATIONS

Changements administratifs

Pour les doubles affectations, cartes de coach ou cartes de jeunes
Les demandes doivent-êtré envoyées au secrétariat provincial, avec le document adéquat qui se trouve sur le site www.lffs-liege.be par courriel en format PDF (rue de Berneau, 24 à 4600 Visé).

Toute demande aura un délai de traitement de 5 jours ouvrables.

Rencontres à reporter

184.3 Match décalé (quelle que soit la cause évoquée)

Séniors 20,00 € - Jeunes 10,00 €.

Matchs décalés :

Principe :

Par application de l'article 184.1 du R. O., toute demande de décalage de match doit être transmise par courriel ou courrier au cercle adverse et au secrétariat provincial avec la copie courrier ou courriel de l'acceptation par le cercle adverse dans les délais requis.

La demande contiendra toujours le numéro du match concerné.

Match remis :

Organisation :

2.7 Match remis :

2.7.1 Organisation :

En application de l'article 183.8 du R.O., sous peine d'un score de forfait, le cercle visité est tenu de communiquer par courriel ou courrier au secrétariat provincial, dans les quinze jours calendrier qui suivent la remise, la date à laquelle le match peut être reprogrammé.

Cette communication se fait par mail au secrétaire provincial.

Le club visité doit proposer deux dates, et mettre le secrétariat en copie, qui donnera un délai de réponse aux équipes, et cas de refus de ces deux dates par le visiteur, le secrétaire provincial prendra position sans possibilité de refus.

Sauf dérogation, la communication doit être faite au plus tard quinze jours avant la nouvelle date fixée. Sauf dérogation, tout match d'une coupe provinciale (seniors, réserves, vétérans et jeunes) remis doit être joué dans les sept jours calendrier de la remise. Sauf dérogation, tout match d'une coupe provinciale (seniors, réserves, vétérans et jeunes) remis doit être joué dans le délai imposé par le secrétariat provincial.



Coupe de la province Roger Vrijens - convocation (exemple).

Cher(es) CQ,

En pièce jointe, vous trouverez le tirage de la coupe Roger Vrijens (séniors) 1/8ème de finale.

Ce tour de coupe doit-être joué la semaine XX (du XX/XX/2024 au XX/XX/2024).

L'équipe visitée est placée au jour et à l'heure qu'elle joue habituellement en championnat.

Elle doit s'assurer d'avoir la salle. Si ce n'est pas le cas, elle doit s'arranger avec la salle et l'adversaire pour jouer un autre jour ou chez l'adversaire ou dans une autre salle et prévenir le secrétariat provincial.

La rencontre doit se jouer obligatoirement la semaine XX, sous peine de forfait au club visité.

Le tirage se trouve sur le programme dans compétition coupe Roger Vrijens (CPPRM).

S'il y a un changement, toutes les parties seront prévenues par mail et le site sera mis à jour automatiquement.

Les rencontres de championnat placées à moins de 48h00 cette semaine-là seront remises.

Attention,

Après le XX/XX/2026, plus aucun changement ne sera accepté.

Le site BIGCAPTAIN tient lieu de convocation pour les 2 équipes.



**Coupe de province Roger Vrijens - remise de match de championnat
(exemple).**

Bonjour Messieurs,

Suite à la coupe Roger Vrijens 1/8ème de finale (séniors),

la rencontre de championnat n° LIP2CXXX Équipe 1 – Équipe 2 du
XX/XX/2026 est remise.

Cette rencontre reste à la date de départ avec la mention "REMIS"

À partir du xx/xx/2026, le club visité à 15 jours pour donner une date de
report au secrétariat provincial, et 2 mois pour la rejouer (xx/xx/2026)
règlement organique provincial.

Vous pouvez déjà la remettre maintenant, mais avec l'accord de
l'adversaire par mail. Si ce n'est pas le cas, le score de forfait sera
appliqué automatiquement et l'amende adéquate au club visité.

Le site BIGCAPTAIN est mis à jour.

Forfait (exemple)

Bonjour Messieurs,

L'équipe de Jemeppe (8888) vient de déclarer forfait pour

la rencontre de championnat n°LIP4Exxx CS Aubel – Jemeppe
de ce vendredi XX/XX/2026, arbitre M. Jesiffle.

Le site BIGCAPTAIN est mis à jour.

Merci aux équipes et à l'arbitre de me tenir informé de la bonne réception
de ce mail.



Forfait général

Bonjour Messieurs,

À la date du XX/XX/2026, l'équipe de FC CS Liège (7777) série 2e provinciale B, est déclarée forfait général pour 3 forfaits sportifs

21-10-24	LIP2Bxxx	7777 FC CS Liège	Sportif
24-03-25	LIP2Bxxx	7777 FC CS Liège	Sportif
03-04-25	LIP2xxx	7777 FC CS Liège	Sportif

Tous les résultats et classements sont mis à jour.

Cartes jaunes

Une amende est infligée au club auquel appartient l'affilié qui reçoit une carte jaune. Un membre qui a écopé de trois cartes jaunes est suspendu de toutes fonctions la semaine qui suit celle au cours de laquelle il a reçu sa troisième carte jaune, quel que soit le type de compétition (championnat, coupe...), les éventuels matchs remis et décalés joués au cours de cette semaine de suspension étant pris en considération. Les fonctions officielles autres que celle de capitaine assumée lors des matchs d'équipes d'âge ne sont pas concernées par la suspension.

Si aucun match du club n'est programmé au cours de la semaine de suspension, la suspension du membre est reportée à la première semaine où au moins un match du club est joué. Il est tenu compte du calendrier mis à jour dans l'application « **bigcaptain** ».

Absence de l'arbitre – Règles de jeu.

Une rencontre ne peut commencer sans feuille de match

Un match ne peut jamais être joué sans arbitre.

N'oubliez pas que vous devez utiliser la feuille électronique « arbitre occasionnel ».

Seulement à défaut de connexion, vous devez utiliser une feuille papier.

Un match ne peut être remis pour absence d'arbitre.

En cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné ou lorsque l'arbitre n'est plus en état de poursuivre sa mission pour cause de blessure ou maladie, le deuxième arbitre désigné ou, à défaut, un arbitre occasionnel doit prendre sa place.

L'arbitre occasionnel possède tous les pouvoirs attribués à l'arbitre officiel.

Lorsque l'arbitre arrête définitivement la partie pour voie de fait sur sa personne, nul ne peut le remplacer.

À défaut d'arbitre(s) officiellement désigné(s), l'ordre de priorité pour le (les) remplacer s'établit comme suit:

- a) arbitre neutre des groupes A, B, C, D, E, F, G dans cet ordre
- b) arbitre appartenant au club visiteur, dans l'ordre ci-dessus
- c) arbitre appartenant au club visité, dans l'ordre ci-dessus
- d) membre licencié neutre
- e) membre licencié ou joueur appartenant au club visiteur
- f) membre licencié ou joueur appartenant au club visité
- g) en dernière instance, l'équipe locale doit faire appel au délégué au terrain.

Dans ce cas, le match pourra exceptionnellement avoir lieu sans délégué au terrain.

Pour les points e) à g), les membres licenciés repris sur la feuille de match peuvent reprendre leur fonction initiale (joueur/officiel/délégué au terrain), dès l'arrivée de l'arbitre officiellement désigné.

Pour les points d) à g), il n'est pas permis d'avoir recours à des personnes âgées de moins de 18 ans.

Tout arbitre occasionnel doit s'identifier via un document d'identité accepté par les règles de jeu.

Il notera son nom, son prénom et sa date de naissance et apposera sa signature dans la case « remarques » de la feuille de match.

Les membres d'une commission d'arbitrage de la fédération ne sont pas autorisés à arbitrer une rencontre.

Les instances compétentes de la L.F.F.S. peuvent apporter des dérogations à ce point.

Un arbitre occasionnel doit céder la direction de la partie à l'arbitre officiellement désigné arrivant en retard.

Un arbitre occasionnel peut céder la direction de la partie à un arbitre officiel non désigné.

Celui-ci doit attendre un arrêt de jeu pour pénétrer sur le terrain.

L'arbitre pratiquant appelé à diriger occasionnellement une rencontre a droit à l'indemnité de l'arbitre qu'il remplace avec pour maximum l'indemnité afférente à sa catégorie.

Il ne peut percevoir de frais de déplacement.

Je rappelle que le club visité est responsable de la rencontre.

Si les éléments ci-dessus ne sont pas réunis, le forfait administratif sera appliqué au club visité.

LIGUE & PROVINCE

LICENCE

LIGUE :
BORIS.BAIWIR@LFFS.EU

ASSURANCES

LIGUE :
ACCIDENTS@LFFS.EU

COMPTABILITÉ

LIGUE :
ROGACKI@LFFS.EU

PROVINCE

04 / 341 52 82

← CHAMPIONNATS →

PROVINCE

SECRETAIRE@LFFS-LIEGE.BE



Ligue Francophone | Province
de Football en Salle | de Liège

175.4 Documents d'identité reconnus par la L.F.F.S.

La carte d'identité présentée via l'application Itsme est acceptée, étant donné qu'il s'agit d'un moyen officiel et sécurisé d'identification.

Par ailleurs, cette pratique est déjà en vigueur et fonctionne efficacement au sein d'autres ligues.

179.3 La signature de la feuille de match par les officiels des deux cercles signifie qu'ils approuvent les données qui y figurent.

Une donnée pourra cependant être modifiée pour autant qu'une réclamation ait été introduite dans les formes et délais prévus aux articles 234, 235 et 236 du présent règlement et examinée par l'instance compétente.

Si une donnée est incorrecte, à la suite d'un rapport de l'arbitre ou de la réclamation en bonne et due forme de l'une des deux équipes, l'instance compétente se prononce quant à sa modification éventuelle après avoir recueilli les témoignages verbaux et/ou par écrit des trois parties.

179. Feuille de match officielle :

Lorsqu'il est rentré dans son vestiaire après le match, l'arbitre accorde un délai de cinq minutes

aux délégués ou capitaine (en l'absence de délégué visiteur)

pour se présenter à lui en vue de signer la feuille de match.

Ce n'est que lorsque les deux équipes sont représentées qu'il active le curseur « Clôturer la feuille pour signatures »,

après l'avoir dûment complétée et indiqué en « remarques » l'absence éventuelle d'un des deux délégués et/ou capitaine.

Si la feuille de match n'a pas pu être signée pour une raison indépendante de la volonté d'une des parties, l'arbitre le signale au secrétariat provincial par l'envoi d'un courriel dans les meilleurs délais.

Lorsque le secrétariat fédéral ou provincial constate qu'une feuille n'a pas été signée par un délégué ou capitaine (quand il n'y a pas de délégué visiteur)

et que ce manquement n'est incontestablement pas dû à une raison indépendante de sa volonté (problème de réseau ou bug uniquement constaté par l'arbitre, par exemple), il transmet automatiquement une transaction à la partie défaillante, à savoir obligatoirement une suspension d'une semaine.

193.3 Modalités de montées et descentes :

Sous peine de rétrogradation dans la division la plus basse, si une équipe supplémentaire doit être promue, elle ne peut refuser si elle est classée parmi les cinq premiers de la série.

Match à rejouer :

Seuls les membres qualifiés à la date initiale au sens des articles 175.1 et 175.2 puissent être alignés lors d'un match à rejouer.

Comment déposer une plainte :

229. La plainte :

229.1 Définition :

a) La plainte est l'action intentée :

Par un affilié ou un cercle en vue de l'application d'une sanction à l'égard d'un autre affilié, ou cercle pour un dommage qu'il aurait subi à la suite d'un acte ou d'un fait, dont il estime ce dernier responsable, en vue de l'application d'une sanction à l'égard d'un affilié, ou d'un cercle pour tout acte dont question à l'article 14 des statuts.

Cette action est intentée par le secrétaire provincial de la Province dont est issu l'affilié, ou le cercle incriminé.

234. La forme :

Les actions doivent :

Être expédiées en un exemplaire, sous pli recommandé.

Une action intentée par une instance ou un de ses membres mandatés à cet effet peut cependant être envoyée par simple courrier ou par courriel.

Être signées par le C.Q. du cercle ou l'affilié qui l'introduit.

Contenir un exposé des faits permettant à l'instance compétente de connaître ce qui est demandé, et de déterminer les personnes à convoquer, sauf s'il s'agit d'un refus de transaction, d'une opposition ou d'un appel.

236. Les délais :

236.1 Les délais :

a) Hormis toute disposition contraire, sous peine de forclusion, la réclamation ou la plainte doit être déposée endéans les dix jours civils qui suivent les faits ou leur connaissance. Dès le 15 avril, ce délai est réduit à deux jours ouvrables.

228.2 La réclamation pour erreur d'arbitrage :

La réclamation portant sur une erreur de l'arbitre dans l'application des règles du jeu doit être transmise, selon qu'elle concerne une compétition gérée par la C.S.T.L. ou le C.E.P., respectivement au secrétariat fédéral ou du C.E.P., qui la transmet immédiatement à la commission d'arbitrage compétente.

Les instances compétentes ne peuvent prendre en considération de telles réclamations que pour un aspect technique éventuel.

Par aspect technique de l'arbitrage, il faut entendre tout ce qui concerne l'application ou l'interprétation des règles du jeu.

Ne sont pas considérées comme telles :

Les réclamations visant la remise ou l'arrêt d'un match pour terrain impraticable ou non convenable, pour intempéries, pour incidents, même si ces réclamations font état d'une erreur d'arbitrage.

Les réclamations qui concernent la validité de l'expulsion ou de l'exclusion de joueurs, d'officiels au terrain ou de spectateurs.

Sous peine de forclusion, la réclamation doit être déposée endéans les deux jours ouvrables qui suivent le match, la date du sceau postal faisant foi.

Lors des rencontres officielles :

L'équipe visitée sera tenue d'utiliser un marquoir de table avec score, cartes bleues et temps mort.

Ce marquoir devra être parfaitement visible et sera placé au centre du terrain sur une table ou par dérogation du Comité exécutif provincial sur un autre support à proximité du délégué au terrain qui se chargera de son utilisation.

Lorsque le délégué visité est dans l'impossibilité de remplir sa mission (sur demande de l'arbitre), l'utilisation est suspendue.

Une amende déterminée par le CEP pour le 1er juillet sera appliquée en cas d'absence de marquoir.

En aucun cas, l'absence de marquoir n'empêchera pas une rencontre de se dérouler.

En cas de mauvaise utilisation en cours de rencontre, l'arbitre appliquera les mesures disciplinaires prescrites par les lois du jeu à savoir un avertissement solennel et en cas de récidive, une exclusion (carte rouge).

Le comité exécutif a décidé d'offrir aux clubs présents à la fin de l'AG, un marquoir (1 par club) ainsi que deux supports pour indiquer le temps mort.

Si un club présent désire plusieurs marquoirs, ils seront facturés (15 € pièce).

Les clubs absents devront se fournir d'un marquoir permettant l'affichage du score et le nombre de cartes bleues ainsi que les temps morts.

Comment se désaffilier :

Chaque année, **du 1^{er} mai au 30 juin**, un affilié a le droit de demander à mettre fin à son affiliation.

Le formulaire « demande de désaffiliation », établi en deux exemplaires, complété et signé par l'affilié ou un représentant légal si l'affilié est mineur, doit être, le même jour, envoyé par l'affilié par courrier recommandé ou par courriel (seul un document en format PDF de bonne qualité est accepté) au secrétariat fédéral et au C.Q. du cercle auquel la personne est affiliée:

L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans, pour les membres des Provinces de Liège, du Luxembourg et de Namur (secretariat@lffs.eu)

Un seul mode de transmission (courrier ou mail) est accepté pour toute la procédure.

Un accusé de réception est transmis par le secrétariat fédéral au demandeur de la désaffiliation, uniquement si une adresse e-mail a été indiquée sur le document ad hoc, et au correspondant qualifié du cercle auquel il était affilié.

La désaffiliation de l'affilié prend effet le 1^{er} juillet.

A noter que du **1er mai au 15 juin**, le club peut également désaffilier lui-même le(s) joueur(s) qu'il ne souhaite pas garder.

Une double affectation est-elle possible :

NON. Un membre ne peut être affecté qu'à un seul club durant une même saison.

MAIS... un membre peut quand même être affecté à deux clubs dans les deux seuls cas repris ci-après. On parle alors de double affectation, laquelle ne concerne que les clubs affiliés à la L.F.F.S. ou à la V.Z.V.B.

1) **En tant que joueur :**

a) Au sein d'une même province, un affilié qui a l'âge de jouer dans un championnat de jeunes ou de vétérans peut évoluer avec une équipe d'âge ou de vétérans d'un seul autre club que celui auquel il est affecté, à condition que son club n'aligne pas une équipe dans la catégorie concernée.

Avec cet autre club, il ne peut évoluer que dans le championnat de jeunes ou de vétérans.

Ce joueur ne peut se retrouver sur deux listings.

Les modalités d'application sont établies par l'instance concernée.

Le document « demande de double affectation » (qui se trouve sur le site de la province), doit-être complètement rempli, et renvoyer en format PDF au secrétariat provincial.

2) En tant que coach d'équipe d'âge :

Moyennant:

a) l'accord écrit du C.Q. du club auquel il est affilié,

b) la certitude que le club d'affiliation n'aligne pas d'équipe de jeunes de la même catégorie d'âge au cours de la saison concernée,

un affilié majeur d'un club peut coacher des équipes de jeunes d'un seul club auquel il n'est pas affilié.

Une autorisation écrite, à demander au secrétaire provincial, est à produire lors de toute demande.

Demander une mutation, comment faire :

a) Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars, un affilié peut demander à être affilié à un autre cercle à condition de n'avoir, depuis le début de son affiliation, jamais participé à un match de coupe ou de championnat de la saison en cours en tant que joueur ou avoir assumé une fonction officielle.

b) L'affilié d'un cercle disposant d'une ou de plusieurs équipes seniors qui a (ont) (toutes) été déclarée(s) forfait général avant le 1^{er} décembre peut demander à être affilié à un autre cercle entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars, à condition de supporter sa quote-part individuelle de la dette éventuelle de son cercle d'origine.

L'affilié mineur peut demander son affiliation à un autre cercle entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars si toutes les équipes de son cercle de sa catégorie ont été déclarées forfait général avant le 1^{er} décembre. Ne sont concernées que les catégories diablotins à cadets.

La procédure

Le formulaire « demande de mutation », établi en deux exemplaires, complété et signé par l'affilié ou un représentant légal si la personne est mineure, doit être renvoyé par l'affilié, par courrier recommandé ou par courriel, le même jour (un seul mode de transmission pour toute la procédure), au secrétariat fédéral dont le cercle dépend et au C.Q. du cercle auquel la personne est affiliée.

L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans, pour les membres des Provinces de Liège, du Luxembourg et de Namur (secretariat@lffs.eu)
Si l'affilié ne transmet pas une copie du formulaire de mutation au C.Q. du cercle auquel il est affecté, sa demande est d'office refusée.

L'affilié doit obligatoirement joindre au formulaire de mutation adressé à la L.F.F.S. la demande d'affiliation au cercle auquel il désire être muté et une preuve de l'envoi du document de mutation au cercle auquel il est affilié (le récépissé du recommandé ou une copie du courriel).

Si l'affilié est redevable de quoi que ce soit, le C.Q. du cercle auquel il est affilié peut formuler des réserves par courrier recommandé ou courriel adressé au secrétariat fédéral dans les huit jours civils qui suivent l'envoi du formulaire de mutation.

En l'absence de réserves, celle-ci n'étant alors acceptée qu'après le règlement du litige, la mutation est accordée au plus tôt le 11^e jour qui suit la réception de la demande, sauf si le cercle auquel appartient l'affilié informe par courrier recommandé ou courriel le secrétariat fédéral ou provincial que ce dernier n'a aucune dette. La demande est alors traitée dans les meilleurs délais.

Une redevance est due par le cercle auquel il est muté.

Dates à retenir :

Réunions CEP : Tous les 4^{ème} jeudi du mois.

Réunions CPA : Tous les 2^{ème} jeudi du mois.

Réunions CSP :

Lundi : 12/10/2026 Lundi : 15/03/2027

Lundi : 16/11/2026 Lundi : 19/04/2027

Lundi : 14/12/2026 Lundi : 24/05/2027

Lundi : 18/01/2027 Lundi : 07/06/2027

Lundi : 15/02/2027

Assemblée générale : 2026-2027 :

Le samedi 12/06/2027 : 10h00 : Centre sportif de Soumagne



Août 2026								Septembre 2026								Octobre 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1	2	10		1	2	3	4	5	6	14				1	2	3	4
	3	4	5	6	7	8	9	11	7	8	9	10	11	12	13	15	5	6	7	8	9	10	11
	10	11	12	13	14	15	16	12	14	15	16	17	18	19	20	16	12	13	14	15	16	17	18
	17	18	19	20	21	22	23	13	21	22	23	24	25	26	27	17	19	20	21	22	23	24	25
9	24	25	26	27	28	29	30	14	28	29	30					18	26	27	28	29	30	31	
10	31																						
Novembre 2026								Décembre 2026								Janvier 2027							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18							1	23		1	2	3	4	5	6	27					1	2	3
19	2	3	4	5	6	7	8	24	7	8	9	10	11	12	13	28	4	5	6	7	8	9	10
20	9	10	11	12	13	14	15	25	14	15	16	17	18	19	20	29	11	12	13	14	15	16	17
21	16	17	18	19	20	21	22	26	21	22	23	24	25	26	27	30	18	19	20	21	22	23	24
22	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			31	25	26	27	28	29	30	31	
23	30																						
Février 2027								Mars 2027								Avril 2027							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
32	1	2	3	4	5	6	7	36	1	2	3	4	5	6	7	40				1	2	3	4
33	8	9	10	11	12	13	14	37	8	9	10	11	12	13	14	41	5	6	7	8	9	10	11
34	15	16	17	18	19	20	21	38	15	16	17	18	19	20	21	42	12	13	14	15	16	17	18
35	22	23	24	25	26	27	28	39	22	23	24	25	26	27	28	43	19	20	21	22	23	24	25
								40	29	30	31				44	26	27	28	29	30			
Mai 2027																							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di																
44						1	2																
45	3	4	5	6	7	8	9																
46	10	11	12	13	14	15	16																
47	17	18	19	20	21	22	23																
48	24	25	26	27	28	29	30																
49	31																						

